

ASSEMBLÉE NATIONALE

CRÉATION D'UNE AIDE UNIVERSELLE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE
VIOLENCES CONJUGALES - (N° 617)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 117

présenté par
Mme Rousseau et les membres du groupe Écologiste - NUPES
à l'amendement n° 66 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.